

Le millefeuille qui pèse sur l'estomac de nos entreprises

L'invité

Christophe Reymond

Directeur
du Centre Patronal



Dans le monde de l'économie privée, les acteurs n'ont pas d'autre choix que celui de la performance. Si un petit relâchement peut de temps en temps s'avérer supportable, rien de tel sur la durée. Une entreprise doit afficher des chiffres noirs, à défaut de quoi son existence et les emplois qui vont avec sont en péril. C'est dire qu'il faut sans relâche examiner son marché, ses concurrents, ses prix, ses coûts.

Dans une économie de plus en plus tertiariée, ce sont les coûts de la main-d'œuvre qui représentent la part régulièrement la plus élevée des frais à couvrir. Et la Suisse affiche, on le sait, un prix du travail sensiblement supérieur à celui pratiqué par tous les États européens, en particulier nos voisins directs.

À l'intérieur de la Confédération, les employeurs vaudois sont en outre parmi les plus ponctionnés. Aux prélèvements fédéraux obligatoires (AVS/AI/APG, assurance-chômage et accidents, LPP) s'ajoutent des spécialités cantonales qui font du millefeuille vaudois l'un des plus lourds à digérer.

Les allocations familiales, déjà souvent plus élevées qu'ailleurs, vont encore augmenter l'an prochain. On doit rappeler sans relâche qu'elles ne représentent pas une assurance sociale puisqu'elles sont financées exclusivement par les employeurs. Leur facture, qui représente un peu plus de 2% de la masse salariale aujourd'hui, s'accroîtra encore de 0,5% au 1er janvier 2019, puis encore en 2022, afin de financer les aug-

mentations de prestations décidées dans le cadre de la réforme cantonale de l'imposition des entreprises. Au total, la charge sera alors de plus de 720 millions par année (vous avez bien lu!).

Les employeurs connaissent aussi un prélèvement en faveur de l'accueil de jour des enfants. Ils ont été les premiers à le pratiquer et tous les cantons sont loin de le prévoir. Il se traduit par une ponction de 0,12% des salaires, qui sera portée à 0,16% l'an prochain. Résultat: 48 millions.

Les entreprises vaudoises financent encore une fondation en faveur de la formation professionnelle, à hauteur de 27 millions. Il n'en existe de similaires que dans sept autres cantons suisses.

«Les prélèvements ont des effets sur le dynamisme de notre économie et sur l'emploi»

On n'oubliera pas non plus cette spécialité que constitue le fameux impôt destiné à servir les prestations complémentaires pour les familles et la rente-pont pour les chômeurs âgés. Cela représente 0,12% de la masse salariale (36 millions), payé paritairement cette fois.

Il est important de se rappeler que si les coûts du travail sont élevés en Suisse, ils le sont très particulièrement dans le canton de Vaud. Au total, l'empilement incessant n'est pas sans effet sur la compétitivité de nos entreprises. C'est par voie de conséquence le dynamisme de notre économie et des emplois qu'elle génère qui finit par être en jeu.